

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 506 Vœu relatif à l'augmentation des possibilités de télétravail pour les agents de la Ville.
Vœu rattaché à la 2018 DFA 69 Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'adoption du principe de déploiement du télétravail au sein de l'administration parisienne lors du Conseil de mars 2017 ;

Considérant les nouveaux usages du travail et les nouvelles possibilités d'échange et de travail permises par les nouvelles technologies ;

Considérant les bienfaits du télétravail qui sont un gain de temps de transport, la réduction de la fatigue, de l'empreinte écologique, une meilleure concentration, une baisse de l'absentéisme et une plus grande liberté d'organisation ;

Considérant qu'il s'agit d'un droit entériné par le Parlement dans la loi pour le renforcement du dialogue social ;

Considérant qu'il convient, au regard des délais de mise en place extrêmement longs au sein de la collectivité, notamment au regard du matériel disponible ;

Considérant l'objectif du plan de déploiement initié par la Ville de Paris, de 1500 agents bénéficiant du télétravail d'ici fin 2019 ;

Considérant que la nécessité de maintenir les équilibres des collectifs de travail au sein des services concernés et de tenir compte de leurs contraintes organisationnelles ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Jean-Baptiste de FROMENT et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Demande :

- À la Maire de Paris d'engager une réflexion partagée avec les organisations syndicales sur une amplification du dispositif au-delà de l'objectif initial.